



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 octobre 2014

Délibération n°2014- 29

Réorganisation de service au sein de l'UEB

Vu les statuts de l'UEB annexés au décret n°2007-381 du 21 mars 2007,

Vu le règlement intérieur de l'UEB,

Exposé des motifs :

L'article 15 des statuts de l'UEB prévoit que le conseil d'administration délibère sur l'organisation générale et le fonctionnement de l'établissement, et notamment la création et la suppression de services.

L'UEB doit faire face à plusieurs enjeux :

1. Stabiliser sa situation budgétaire et financière :

- Un besoin d'avoir une visibilité beaucoup plus forte sur ses recettes afin d'apporter les éléments d'information pertinents à la gouvernance de l'UEB d'ajuster le cas échéant nos niveaux de dépenses
- Avoir un suivi de trésorerie encore plus rigoureux
- Disposer des informations pertinentes pour organiser le dialogue lors de la préparation budgétaire.

2. Faire face à la complexification des missions :

- Montée en puissance du projet numérique (60 M€)
- Gestion financière du Labex (14 M€)
- Gestion du fonds national de valorisation (3.5 M€)
- Déductibilité de la TVA (numérique et fonds national de valorisation)

3. Préparer l'avenir :

- Mise en place de la COMUE UBL : un nouveau budget pour accompagner de nouvelles politiques, une nouvelle structuration
- Préparer la réforme GBCP et le changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2016

Dès lors, et dès à présent compte tenu des chantiers à préparer, notre projet d'organisation doit s'appuyer sur l'identification, la formalisation mais aussi la valorisation de 3 missions complémentaires et indispensables :

1. Les Missions « opérationnelles » de l'UEB
2. Les missions de gestion des dispositifs et des projets
3. Les missions liées au pilotage des ressources de l'UEB

Le schéma ci-joint présente la répartition des fonctions dans ces trois ensembles complémentaires. En effet, l'organisation actuelle ne permet pas d'appréhender clairement la charge liée à la gestion des différents dispositifs par l'UEB, celle-ci se confondant avec les missions de pilotage budgétaire et financier qui sont elles aussi amenées à évoluer de manière profonde pour nous permettre de nous adapter aux évolutions réglementaires et aux nécessités d'un pilotage renforcé.

De ce fait, il apparaît nécessaire de créer deux nouveaux services sur le périmètre des fonctions de gestion financière afin de mobiliser les personnels sur des objectifs plus précis dans le cadre des chantiers à mener.

Il s'agit là d'une première étape dans notre adaptation.

Proposition :

Le conseil d'administration approuve la réorganisation des services telles que présentée en annexe.

Nombre de membres en exercice : 29

Votants : 28

Ne prennent pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

Délibération adoptée

Transmise pour approbation au Recteur-Chancelier des universités le

Pièces jointes au présent document :

- schéma d'organisation
- note sur la réorganisation

Visa du Président